Reçu en préfecture le 10/10/2019

Affiché le 16/10/19 ===

ID: 038-213800717-20191007-D191007_79-DE

COMMUNE DE CHAMP SUR DRAC DEPARTEMENT ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 07 OCTOBRE 2019 N°79/2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF LE SEPT OCTOBRE,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 27 septembre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS: E. BARET, G. CAILLAT, J.L. CATTANI, S. CHABANY, J. CHAÏB, C. DIBON, F. DIETRICH, J.M. GRENIER, N. LEGROS, D. MANTONNIER, M. MENDEZ, N. MOLLARD, J. NIVON, B. PERRIER, T. PROCACCI, M. RIOU, D. SANCHEZ, M. SELVE, A. VITINGER

<u>PROCURATIONS</u>: S. KOENIG à D. MANTONNIER, E. DUCES à T. PROCACCI, F. MILET à M. SELVE, B. ZANNI à S. CHABANY

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Clarisse DIBON est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

CREDITS SCOLAIRES - ANNEE 2019/2020

Madame Sylvie CHABANY, adjointe à l'éducation et à la jeunesse, rappelle au Conseil la délibération n° 41/2019 du 6 mai 2019 déterminant le montant des crédits scolaires.

Suite à une demande de clarification de la trésorerie, il y a lieu de modifier la mise en page de la délibération, afin que les crédits alloués au titre des photocopies pour l'école maternelle et des applications numériques ne soient pas assimilés à des « fournitures scolaires ».

La nouvelle rédaction de la délibération concernant les crédits alloués pour le fonctionnement des écoles s'établit comme suit :

Classe de découverte :

- La commission propose de répartir la somme de 5000 €, affectée aux projets de classes de découverte, entre les 2 groupes scolaires, au prorata du nombre d'enfants par établissement qui partent en séjour, dans la limite de 20 € par enfant et par jour.

Participation familles pour le ski

- 2,60 € sont demandés aux familles par enfant et par sortie

Crédit éveil école maternelle : 565 €

Noël école maternelle

SpectacleCrédit noël850 €350 €

Envoyé en préfecture le 10/10/2019

Reçu en préfecture le 10/10/2019

Affiché le \(\lambda \lambda \

Spectacle école

- Spectacle (par école) 268 €

Fournitures scolaires:

Crédit par enfants
Crédit global par enfant
Crédit livres écoles primaires par enfant
33,30 €
10,30 €
10 €

Le crédit par enfant est utilisé pour les besoins spécifiques de chaque classe.

Le crédit global est utilisé pour l'achat de tout matériel ayant une utilité pour l'école (consommables informatiques, matériel pour les fonctions de direction...).

Les crédits alloués au titre des « fournitures scolaires » ne seront pas versés aux coopératives scolaires mais gérés en direct par la mairie qui paiera les fournisseurs sur factures après visa des enseignants.

Divers:

- Crédit photocopies école maternelle 175,75 €

- Crédit applications numériques (par école) 50 €

Fournitures Rased (Réseau d'aide spécialisée aux enfants en difficultés)

Une somme de 300 € est allouée à « l'enseignante E ». Elle intervient dans chaque école, pour aider les enfants qui ont des besoins spécifiques. Chaque école reçoit la somme de 100 € qui sera utilisée par cette enseignante pour du matériel adapté.

Pour mémoire, une somme est également allouée à la commune de Claix, où se situe l'école de rattachement de la psychologue scolaire du Rased.

Sylvie CHABANY demande au Conseil d'approuver cette rédaction modifiée.

LE CONSEIL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

APPROUVE la délibération modifiée concernant les crédits alloués aux écoles de Champ sur Drac pour l'année scolaire 2019/2020.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 08 octobre 2019

Le Maire, Francis DIETRICH

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification.

